

# Conseil municipal : les subventions ont fait débat

Jeudi 10 juin, le conseil municipal a renouvelé la convention de six ans avec l'Acca pour son mirador en forêt. Les élus ont ensuite procédé au tirage aux sorts des jurés aux assises.

La 1<sup>re</sup> adjointe au maire, Valérie Imbault-Huart, a abordé les subventions aux associations. La municipalité leur avait demandé si elles souhaitaient solliciter une subvention cette année : seules 14 associations l'ont fait, et elles ont reçu le même montant qu'en 2020. Les associations n'ayant pas demandé de subvention pourront se voir attribuer une subvention exceptionnelle pour un projet éventuel. Chapareillan badminton, Ski juniors et le Comité de jumelage Boirs Chapareillan ont demandé que leur subvention soit reversée au CCAS, soit un total



Un débat s'est notamment engagé autour de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école privée Bellecourt.



de 2 500 €, qui s'ajoutent aux 15 000 € de subvention municipale.

### Trois associations reversent leur subvention au CCAS

Jean Miellel, élu de l'opposition, a exprimé son étonnement devant cette action, puisque, pour lui, c'est la collectivité qui doit financer le CCAS. Valérie Saclier a répondu : « On n'a pas à don-

ner notre avis sur ce que les associations font de leur subvention ». La 1<sup>re</sup> adjointe a complété : « Elles sont obligées de passer par le conseil municipal pour donner au CCAS. ».

Les subventions aux associations ont été acceptées avec trois abstentions. Les subventions pour le CCAS ont été acceptées à l'unanimité.

Un débat s'est engagé au

moment où Valérie Imbault-Huart a présenté la demande de subvention exceptionnelle de 175 € de la part de l'association de parents d'élèves de l'école privée catholique Bellecourt.

Jean Miellel et Anne Morris en ont appelé à la laïcité. La 3<sup>e</sup> adjointe Emmanuelle Gioanetti, adjointe à la vie scolaire, a observé que 37 enfants de Chapareillan sont scolarisés dans cette

école, qui n'a pas demandé de subvention exceptionnelle depuis plusieurs années.

Fabrice Blumet a relevé le montant dérisoire par rapport à la subvention que toucheront certaines associations, malgré leur période d'inactivité et un compte en banque suffisamment provisionné. La maire, Martine Venturini, a ajouté que les associations ont des adhérents non Chapareillanais.

Sylvie Thomé a déclaré qu'il faut sortir de l'opposition public-privé.

La subvention a été accordée, avec cinq voix contre et deux abstentions.

Yann Limousin a alerté sur la nécessité de recevoir la demande de trois particuliers pour pouvoir installer une borne de rechargement électrique, les véhicules municipaux ne comptant pas.